

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 novembre 2023

**Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive***

**Déclaration du groupe de la Coopération**

L'avis nous adresse aujourd'hui des réflexions cruciales sur la gestion de l'eau potable, et des enjeux qui dépassent la simple tarification progressive.

Dans notre univers de coopérative agroalimentaire, nous sommes confrontés à une saisonnalité marquée. Cette période expose notre industrie et nos coopératives aux risques accrus de sécheresse et de restrictions hydriques, rendant impérative une réflexion approfondie.

Les pics d'activité pendant l'été intensifient notre demande en eau. La réduction ou l'arrêt de production engendrerait des répercussions considérables sur la production annuelle et la rentabilité de nos sites.

Travailler avec le vivant, en particulier en période saisonnière, et respecter des normes d'hygiène strictes contribuent à une consommation d'eau partiellement incompressible. Les volumes d'eau nécessaires à certains produits finaux sont inévitables et doivent être intégrés dans un objectif de réductions.

Notre industrie, composée majoritairement de TPE, PME et coopératives, est soumise à une réglementation spécifique et exigeante, axée sur la santé.

Les évolutions réglementaires futures, notamment le réemploi des emballages, pourraient entraîner une augmentation des prélèvements d'eau, nécessitant une attention accrue.

Dans ce contexte, je tiens à souligner les efforts louables des coopératives alimentaires dans la gestion de l'eau potable. L'audition de Cooperl a été instructive, démontrant que des actions concrètes peuvent être entreprises pour la réutilisation de l'eau et la réduction de la consommation.

Cependant, le défi persiste dans l'élevage et par exemple l'abreuvement des porcs, où des économies d'eau semblent compliquées.

Nous approuvons les préconisations de cet avis, notamment la première sur la nécessité de disposer de données détaillées sur la consommation d'eau. En ce qui concerne la suppression de la tarification dégressive d'ici 2030, nous complétons financièrement nos coopératives.

Permettez-moi de conclure en félicitant la qualité de cet avis, élaboré dans un temps contraint.

**Au nom du groupe de la coopération, je vous annonce que nous avons voté en faveur de cet avis.**